

Division des personnels (DIPER)
Chef de division : Philippe Castets

Mont de Marsan, le 4 novembre 2021

Affaire suivie par : Sandra Guagliardi
Tél : 05 58 05 66 65
Mél : permutation-diper40@ac-bordeaux.fr

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale des Landes

5 avenue Antoine Dufau
BP 389
40 012 Mont de Marsan cedex

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du premier degré

s/c Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation nationale

Objet : Mouvement interdépartemental des personnels enseignants du 1^{er} degré - Rentrée scolaire 2022

Références :

- Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée
- Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Décret n° 2018-303 du 25 avril 2018
- Lignes directrices de gestion ministérielles du 25/10/2021 parues au B.O. spécial n° 6 du 28 octobre 2021
- Note de service ministérielle du 25/10/2021 parue au B.O. spécial n° 6 du 28 octobre 2021

Pièce Jointe : Vadémécum

Les opérations relatives au mouvement interdépartemental pour la rentrée scolaire 2022 des personnels enseignants du premier degré s'inscrivent dans le cadre des principes arrêtés dans les lignes directrices de gestion ministérielles parues au bulletin officiel spécial n°6 du 28 octobre 2021.

Les lignes directrices de gestion déterminent de manière pluriannuelle les orientations générales de la politique de mobilité du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et définissent ainsi les procédures de gestion des demandes individuelles de mobilité.

Le ministère favorise la mobilité géographique et fonctionnelle de ses personnels tout en veillant au respect des enjeux de continuité et de qualité du service public de l'enseignement. Les procédures de mobilité visent à garantir un traitement équitable des candidatures dans le cadre des priorités légales de mutation.

La note est accompagnée d'un vadémécum présentant les différentes modalités du mouvement interdépartemental 2022.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans ce moment important de votre parcours professionnel.


Bruno BREVET